

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



BELGIQUE
La Libre

DH
LES
SPORTS⁺



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du jeudi 6 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



Subside wallon pour la Halle aux Draps

SOIGNIES

Le subside accordé par la ministre Lescrenier permettra notamment de renouveler la toiture.

La Halle aux Draps de Soignies va bénéficier d'un coup de neuf. La ministre wallonne du Patrimoine, Valérie Lescrenier, vient d'accorder un subside de 139 900 euros pour la restauration de ce bâtiment emblématique de la Grand-Place. Au total, le chantier représente un investissement de 205 433 euros.

Reconnaissable à sa haute toiture encadrée de pignons débordants, la Halle aux Draps remonte au XVI^e siècle et constitue l'un des joyaux du patrimoine sonégien. Les travaux subsidiés porteront sur la restauration des pignons et leur badigeonnage, le renouvellement de la toiture principale, la restitution de la poivrière, ainsi que la remise en état des évacuations d'eau et des rampants en plomb.

Ces travaux font partie d'une nouvelle vague de subsides.

Cette nouvelle intervention s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris ces dernières années pour préserver l'édifice. En 2021 déjà, la Wallonie avait lancé une procédure visant à étendre son classement comme monument. Jusqu'alors,

seule la façade avant bénéficiait d'une protection depuis 1947. L'objectif était de préserver l'ensemble du bâtiment, notamment sa remarquable charpente du XVI^e siècle, son ossature en bois, ses murs pignons, sa toiture, mais aussi sa tourelle d'escalier et ses caves, qui présentent un intérêt archéologique.

Face à la collégiale Saint-Vincent, la Halle aux Draps témoigne de l'architecture urbaine hennuyère de la fin de la période gothique. Les bâtiments de ce type sont aujourd'hui particulièrement rares en Wallonie, ce qui explique l'attention portée à sa conservation.

Ces travaux font partie d'une nouvelle vague de subsides accordés par la Région wallonne pour la restauration du patrimoine classé. Un peu plus de 1,545 million d'euros ont été mobilisés au cours du dernier trimestre afin de financer des restaurations, des mesures de sauvegarde ou encore des études préalables sur plusieurs sites remarquables.

En Hainaut, d'autres projets bénéficieront également d'un soutien régional. Des moyens sont notamment prévus pour stabiliser la façade latérale de l'église Notre-Dame d'el Vaux à Thuin, consolider provisoirement le châssis à molettes de l'ancien charbonnage du Crachet à Frameries, restaurer les vitraux classés du bâtiment Gramme de l'Université du Travail à Charleroi, réaliser un relevé 3D du château de Moulbaix à Ath et sécuriser les ruines du château de la Royère à Estaimpuis.

Grégoire Laliéu



■ La Halle au Draps, rare exemple de l'architecture urbaine en Hainaut de la fin de la période gothique. © AWAP

Les citoyens se mobilisent pour sauver le Vieux Canal



■ Le 20 juin dernier, un divan avait été retiré du canal lors de la première opération nettoyage en paddle.. © FB

SENEFFE

Les citoyens sont très attachés à ce patrimoine apprécié des promeneurs. Une pétition a été lancée par une citoyenne.

La mobilisation prend de l'ampleur autour du Vieux Canal de Seneffe. Lancée le 31 juillet par une habitante, une pétition citoyenne a déjà récolté plus de 500 signatures manuscrites afin de réclamer une véritable restauration écologique et un entretien régulier de ce site naturel, apprécié des promeneurs et riche en biodiversité.

Cette initiative intervient quelques semaines seulement après une autre action citoyenne. Le 20 juin dernier, des bénévoles avaient en effet parcouru le canal en paddle pour retirer une importante quantité de déchets flottants, démontrant leur attachement à ce patrimoine naturel. Ce nettoyage pourrait être renouvelé le 19 septembre prochain.

■ Des mesures réclamées

Pour les initiateurs de la pétition, ce nettoyage ponctuel ne suffit toutefois plus et doit désormais être suivi de mesures structurelles. Les signataires dénoncent la pollution, l'accumulation de déchets ainsi que la prolifération des algues qui affectent le Vieux Canal, en particulier dans sa traversée du centre de Seneffe. Ils demandent que le nettoyage soit étendu jusqu'à Ronquières et qu'un entretien régulier soit mis en place afin d'éviter que la situation ne se dégrade à nouveau.

La pétition, qui sera prochainement remise à la commune de Seneffe, au Département de la Nature et des Forêts (DNF), à la Région wallonne ainsi qu'aux organismes compétents, formule plusieurs revendications. Outre le nettoyage du canal, les citoyens souhaitent une meilleure protection des zones Natura 2000 ainsi que la mise en place d'un Contrat de Rivière pour assurer une gestion durable du site.

■ Diagnostic écologique complet

Les initiateurs espèrent également obtenir l'appui du Contrat de Rivière Senne, ou de l'organisme compétent pour le secteur, afin qu'un diagnostic écologique complet soit réalisé. Celui-ci permettrait d'évaluer la qualité de l'eau, l'état de la biodiversité, la présence de plantes invasives et les actions à mener en concertation avec les différents gestionnaires du canal.

Pour les défenseurs du Vieux Canal, l'objectif est clair: préserver durablement ce poumon vert de l'entité, dont la richesse écologique attire de nombreux promeneurs, pêcheurs et amateurs de nature. Avec déjà plus de 500 signatures recueillies en quelques jours, ils espèrent convaincre les autorités de passer à l'action.



Rémy et Melina vont faire revivre l'unique café historique de Feluy

Le café historique de Feluy renaîtra bientôt sous l'impulsion de Rémy et Melina, proposant bières spéciales, jeux de plateau et cyclisme en plein cœur du village.

LORE THOUVENIN

Bonne nouvelle pour Feluy : d'ici quelques jours, l'ancienne Taverne des Arts renaîtra, transformée. Rémy Nakhla et sa compagne Melina ouvrent en lieu et place du café « Au Grand Plateau », un bar « qui a un petit plus. »

Rémy est originaire de Feluy. Après avoir habité dans la capitale pendant quelques années, il revient aux sources et, à 31 ans, se lance dans une nouvelle aventure. « Je suis journaliste de formation, indépendant, et je travaille avec différents médias. J'avais envie de diversifier mes activités et de me lancer dans le commerce. Quand j'ai vu que le seul café du village était à remettre depuis des mois, avec ma compagne, nous avons entrepris les démarches pour le reprendre et faire revivre la place. »

À deux pas de l'église et du château fort, « il me semble que l'endroit était un café depuis la fin des années 1800 ou le début des années 1900. C'est



Rémy et Melina relèvent le défi. © D.R.

un lieu marquant de l'histoire du village. »

« Au Grand Plateau » est né de trois centres d'intérêt chers à Rémy. D'abord, le cyclisme (plateau du vélo).

VÉLOS, JEUX ET DES BIÈRES

« Très peu d'établissements mettent le vélo en avant en Wallonie. Ici, nous sommes juste à côté du canal Bruxelles-Charleroi et à une trentaine de kilomètres de la Flandre. Beaucoup de cyclotouristes passent

ici, et personnellement, j'adore regarder les courses. » La décoration et les activités seront centrées autour de ce thème. « On a fait dessiner une fresque de Wout Van Aert par une connaissance », nous glisse le gérant.

Deuxièmement, les jeux de société (jeux de plateau). Environ 120 seront à disposition des clients, et plusieurs... sur le thème du cyclisme, évidemment, « comme le Monopoly Course de vélo ou encore le jeu officiel du Tour de France. »

collaborons avec la petite brasserie bruxelloise Bières de Quartiers. Nous servirons leur IPA « Jawa », que l'on trouve très peu dans les bars. » Il y aura aussi des bières à thématique cycliste comme la Kwaremont, La Redoutable ou encore la Flandrien.

« Ce n'est pas un bar à jeux, ni un établissement réservé aux passionnés de vélo. C'est et ce sera toujours le café de quartier, » souligne Rémy.

L'heure est aux dernières démarches administratives et aux préparations dans l'établissement. « Nous avons tout repeint et entièrement revu la décoration, la terrasse sera également réaménagée... C'est du travail. Nous espérons ouvrir très prochainement, vers la mi-août. » ■

DE MOINS EN MOINS DE CAFÉS CHEZ NOUS

Se lancer aujourd'hui dans l'exploitation d'un café relève presque du pari. Crises énergétiques, changements d'habitudes, augmentation des prix... Les obstacles sont nombreux. Dans le Centre, selon les chiffres de Statbel, leur nombre a nettement reculé entre 2015 et 2023. Binche est passée de 55 à 45 établissements, Chapelle-lez-Herlaimont de 15 à 14, Écaussinnes de 14 à 7, Enghien de 22 à 19, Estinnes de 15 à 13, La Louvière de 124 à 89, Manage de 31 à 19, Seneffe de 14 à 11 et Soignies de 49 à 37. Le Rœulx résiste, avec 5 cafés aux deux dates. Seules deux communes progressent : Braine-le-Comte, de 21 à 25, et Morlanwelz, de 28 à 29. ■

L.T.

NOMBRE DE CAFÉS ET BARS DANS LES COMMUNES DU CENTRE



Binche	45
Braine-le-Comte	25
Chapelle-lez-Herlaimont	14

Enfin, les apéros entre amis avec de belles planches composées (plateau à partager). « On proposera de bons produits, de bons fromages, de bonnes charcuteries, et de la petite restauration. J'entendais souvent les habitants dire qu'il manquait un endroit où l'on puisse simplement venir manger un petit quelque chose. » Pour accompagner tous ces plateaux, 35 bières spéciales seront à la carte ! « Je suis un amateur, je pourrai donner des conseils, » précise Rémy. « Nous travaillerons également avec un maximum de fournisseurs locaux. Par exemple, pour les bières au fût, nous

Ecaussinnes	7
Enghien	19
Estinnes	13
La Louvière	89
Le Rœulx	5
Manage	19
Morlanwelz	29
Seneffe	11
Soignies	37

SOURCE : Statbel

SUDINFO

LA MAISON QU'EMMANUELLE OCCUPAIT A BRÛLÉ : L'INFIRMIÈRE À DOMICILE **CHERCHE UN LOGEMENT**

Après avoir tout perdu après l'incendie de la maison qu'elle louait à Naast, Emmanuelle, une infirmière à domicile de 48 ans, recherche un logement « définitif » dans la région de Soignies où elle exerce sa profession.

JOHANNE TINCK

Une semaine après l'incendie qui a entièrement détruit sa maison de la rue de Mignault à Naast, Emmanuelle tente de se reconstruire.

Pour rappel, le lundi 27 juillet dernier, le feu s'était déclaré aux alentours de 21 heures dans l'habitation située au numéro 110 de la rue de Mignault. Au moment des faits, seul l'un des deux fils d'Emmanuelle, âgé de 20 ans, se trouvait sur place avec sa compagne. Tous deux avaient pu quitter les lieux à temps et étaient indemnes.

Au départ, le couple ne s'était aperçu de rien. Ce sont finalement des odeurs de fumée, perçues grâce aux fenêtres restées ouvertes, qui les ont alertés. Ces ouvertures ont toutefois également favorisé la propagation des flammes.

En moins de dix minutes, l'habitation était entièrement embrasée. Le jeune homme avait également réussi à mettre en sécurité les deux chiens de la famille, un chihuahua et un labrador.

”

« La solidarité a été exceptionnelle. Je n'oublierai jamais tout ce que les gens ont fait pour ma famille et moi »

Aujourd'hui, c'est un tout autre combat qu'Emmanuelle mène. « J'ai tout perdu, mais je voudrais surtout remercier toutes les personnes qui ont eu un geste pour nous », confie-t-elle. « La solidarité a été excep-

tionnelle. Je n'oublierai jamais tout ce que les gens ont fait pour moi et ma famille. » L'infirmière à domicile a trouvé une solution de logement provisoire dans un logement de type Airbnb, à Binche. Une solution dont elle se dit reconnaissante, tout en sachant qu'elle ne pourra pas s'y installer durablement. « Je suis contente d'avoir un logement, mais ce n'est évidemment que temporaire. Celui que j'occupe est habituellement utilisé pour des gens qui viennent travailler un bref instant dans la région ou qui viennent au carnaval », explique-t-elle.

Cette situation complique aussi fortement son quotidien professionnel. Infirmière à domicile dans la région de Soignies, Emmanuelle doit désormais effectuer des trajets bien plus



Emmanuelle a tout perdu dans l'incendie de la maison qu'elle louait. © J.T.

longs. « Il y a déjà beaucoup de circulation à Binche le matin. Je mets un temps certain pour arriver chez mon premier patient et, le soir, le retour est également beaucoup plus long qu'avant. » Son objectif est désormais de retrouver rapidement une habitation, idéalement dans la région de Soignies. « Malheureusement, tout ce que je vois est très cher. J'ai besoin d'une maison avec trois chambres, car j'ai deux fils âgés de 20 et 21 ans », ■



Des dégâts importants... © D.R.

Des cyanobactéries signalées dans le canal du Centre

Déjà détectées fin juillet dans la zone de baignade de La Marlette à Seneffe, les cyanobactéries continuent de susciter l'inquiétude. Elles ont désormais été repérées dans le canal du Centre. L'information a été annoncée ces dernières heures par le bourgmestre de Manage, Bruno Pozzoni (PS).

ÉMILIE LARCIN

Suite aux épisodes successifs de fortes chaleurs, le Service public de Wallonie (SPW) a procédé à des analyses qui ont confirmé la présence de cyanobactéries dans la zone de baignade de La Marlette à Seneffe, uniquement accessible dans le cadre des activités organisées par l'ADEPS. Les résultats ont ensuite été

transmis aux autorités communales concernées.

Les cyanobactéries forment une mousse verdâtre, parfois malodorante, à la surface de l'eau. Souvent appelées à tort «algues bleues», elles prolifèrent principalement dans les eaux chaudes, stagnantes et riches en nutriments, notamment lors des périodes de canicule. Si la baignade est de toute façon interdite dans le canal du Centre, les autorités rappellent qu'il est «formellement interdit d'entrer dans l'eau du canal jusqu'à nouvel ordre».

QUELS DANGERS ?

Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines susceptibles de provoquer



Les bactéries ont d'abord été repérées à la Marlette. © David Claes

troubles digestifs, maux de tête, nausées et irritations de la peau. Dans les cas les plus graves, elles peuvent également entraîner des atteintes au foie et au système nerveux. L'exposition peut se produire en avalant de l'eau contami-

née, par contact avec la peau ou les yeux, mais aussi par inhalation d'aérosols lors de certaines activités nautiques. Si ces bactéries représentent un risque pour l'être humain, elles sont encore plus dangereuses pour les animaux, en

particulier les chiens, souvent les premières victimes.

Des cas d'intoxication mortelle ont déjà été rapportés après l'ingestion d'eau contaminée.

SURVEILLER LES CHIENS

Les autorités recommandent donc de tenir les chiens en laisse à proximité du canal, de les empêcher de boire ou d'entrer dans l'eau. En cas de contact, il est conseillé de les rincer immédiatement à l'eau claire, sans les laisser lécher leur pelage. Si l'animal présente vomissements, salivation excessive, tremblements, des difficultés à marcher ou des troubles respiratoires, il convient de consulter un vétérinaire sans délai. ■

« Nous avons décidé de vendre des goodies »

Pour célébrer les 65 ans de l'Oberbayern à Marche-Lez-Écaussinnes, le comité organisateur propose chaque week-end d'août des animations musicales. Fait inédit cette année : une vente de goodies très attendus par le public.

JOHANNE TINCK

Les festivités de l'Oberbayern à Marche-Lez-Écaussinnes ont repris le week-end dernier pour un mois d'animations. Pour cette 65^e édition, le comité organisateur propose une nouveauté qui répond à une demande récurrente du public : la vente de goodies. « Chaque année, des visi-

teurs nous demandaient si nous vendions des goodies. Lors d'une réunion du comité, nous avons décidé de répondre à cette demande en lançant, pour la première fois, une gamme de produits dérivés », explique Jacques Jacob, secrétaire du comité organisateur.

DES HORAIRES POUR LA VENTE

Installé à gauche de la scène, le stand propose notamment un t-shirt des 65 ans, un t-shirt « Prosit », un chapeau tyrolien, un éventail « Prosit », un pin's Oberbayern marchois ainsi qu'un magnet Oberbayern. Le stand n'est pas accessible durant



L'Oberbayern a été inauguré samedi dernier. © T. Van der Cruyssen

toute la durée des festivités : il est ouvert les vendredis et samedis de 23 à 1 h ainsi que les dimanches de 18 à 19 h. Après le lancement des festivités le week-end dernier, le programme se poursuit ce week-end, dès vendredi. Et ce dimanche 9 août, de 16 à

21 h, le chapiteau accueillera Erika, princesse de l'accordéon, accompagnée de François, Claude et ses danseuses. Le jeudi 14 août, place à une soirée rock avec Route 66. La première partie sera assurée par Marka, le groupe du papa d'Angèle et de Roméo Elvis. Le vendredi 15 août, l'Oberbayern accueillera Die Alpen Brass Tyrol.

DES MESURES DE CIRCULATION

Le dimanche 23 août, de 16 à 21 h, une soirée italienne réunira Italian Cover et Sergio Erba. Enfin, le week-end de clôture se déroulera les vendredi 28 et samedi 29

août, de 21 à 2 heures, ainsi que le dimanche 30 août, de 16 à 21 heures, avec Das Tiroler Tanz Orchester.

Par ailleurs, des mesures de circulation sont d'application durant tout le mois des festivités. La vitesse est limitée à 30 km/h dans les rues du Chemin de Fer et Breda. Dans cette dernière, le sens unique est inversé : la circulation s'effectue depuis la rue de L'Avedelle en direction de la rue du Chemin de Fer. Cette dernière sera mise en sens unique depuis la rue Joseph Wauters vers la rue Breda et depuis la rue Joseph Wauters vers la rue Émile Vandervelde. ■

Un Américain originaire de Casteau fait revivre sainte Waudru dans un jeu vidéo

Né en Belgique et installé aux États-Unis depuis plus de vingt ans, Sean Anderson n'a jamais oublié Mons. Cet ancien habitant de Casteau développe aujourd'hui un jeu vidéo de science-fiction inspiré de sainte Waudru, du Doudou et du folklore montois. Un projet sur lequel il travaille depuis trois ans.

MATHILDA SARDO

Sean Anderson le confie : « Je suis Américain de nationalité, mais Mons reste ma ville. » Né en Belgique alors que son père travaillait pour l'OTAN, il a grandi dans la région de Casteau jusqu'à son départ pour les États-Unis, en 2005, après ses études secondaires. Depuis, il n'est jamais revenu en Belgique. Pourtant, les souvenirs de Mons, Soignies, La Louvière ou encore Jurbise continuent de l'accompagner. « J'utilise souvent Google Maps et Street View pour refaire les trajets que nous emprunions en famille. » Diplômé en conception de jeux vidéo, Sean Anderson nourrit depuis plusieurs années une idée originale : transformer le patrimoine montois en aventure vidéoludique. Si le combat entre saint Georges et le dragon semblait tout indiqué pour un jeu vidéo, le développeur a préféré

mettre un autre personnage à l'honneur : sainte Waudru, patronne de Mons.

SAINTE WAUDRU AU CŒUR DE L'AVENTURE

C'est en découvrant les inscriptions latines figurant sur les plaques du Car d'Or que Sean Anderson s'interroge sur une période méconnue : l'exil des reliques de sainte Waudru durant la Révolution française. « Les textes expliquent qu'elle a été absente pendant neuf ans. Je me suis demandé ce qui s'était passé, pourquoi elle avait quitté Mons et comment elle y était revenue. C'est cette histoire qui a déclenché tout le projet. »

Plutôt qu'une reconstitution historique, Sean Anderson a choisi un univers de science-fiction. Selon lui, ce choix fait écho au thème du déplacement. Sainte Waudru a été séparée de Mons, de son peuple et de son époux saint Vincent. Il transpose cette idée dans un

futur lointain où le patrimoine wallon prend une nouvelle forme. Le Singe du Grand Garde devient ainsi un robot, tandis que les blasons du Hainaut, de Mons et de sainte Waudru sont revisités dans une esthétique futuriste. Pour nourrir son univers, le développeur s'est plongé dans l'histoire du Hainaut, les légendes locales et les œuvres conservées par l'Institut royal du Patrimoine artistique. Même la bande-son devrait rendre hommage au patrimoine musical de la région.

Depuis trois ans, Sean Anderson collabore avec plusieurs artistes, dont certains Belges. « Ce n'était pas toujours simple d'expliquer le Doudou ou sainte Waudru à des personnes qui ne connaissent la Belgique que pour son chocolat », sourit-il. Le projet est encore en développement dans l'outil Unreal Engine. L'objectif est désormais de proposer une première démonstration



Sean a créé un jeu inspiré de l'exil des reliques de sainte Waudru. © D.R.

jouable avant de lancer une campagne de financement participatif sur Kickstarter et une page Steam. Le dévelop-

peur espère qu'avant la fin de l'année, les joueurs pourront déjà explorer cet univers inspiré de Mons. ■

EXCLUS DU CHÔMAGE, LE CHIFFRE QUI INQUIÈTE : UN WALLON SUR DEUX SE RETROUVE AU CPAS !

Six mois après les premières exclusions et cent mille exclus plus tard, cet indicateur n'a malheureusement rien de très encourageant : les prochains mois seront déterminants à cet égard.

DIDIER SWYSEN

Entre janvier et juin, près de cent mille personnes ont perdu leurs allocations de chômage en Belgique (dans onze mille cas, il s'agissait de fin de droits aux allocations d'insertion). Le SPP Intégration sociale vient de réactualiser ses données qui portent sur un semestre et qui montrent que près de 40.000 de ces personnes exclues, soit 45 % ont obtenu un revenu d'intégration sociale (36,4 % pour ceux et celles qui bénéficiaient d'une allocation d'insertion). Bref, pour le dire « brutalement », ces personnes sont passées du chômage au CPAS.

INQUIÉTANT

Si l'on régionalise ces données officielles, cette situation concerne 35,2 % des chômeurs exclus en Flandre, 44,3 % des chômeurs exclus à Bruxelles et... 50,6 % des chô-

meurs qui ont perdu leurs allocations en Wallonie. Soit un peu plus de vingt mille des 39.803 Wallons dans ce cas (39,4 % des jeunes Wallons qui ont perdu leurs allocations d'insertion vivent également cette expérience). Seuls les chiffres de la communauté germanophone sont encore moins favorables (57,5 % sont passés du chômage au CPAS) mais on parle là de moins de

Un peu plus de vingt mille Wallons exclus du chômage ont déjà obtenu un revenu d'intégration d'un CPAS

200 personnes.

Que ces chiffres repartent à la hausse n'est pas une bonne nouvelle pour le gouvernement. C'était, certes, pire en février : 55 % des ex-chômeurs wallons étaient devenus bénéficiaires d'un revenu d'inté-

gration octroyé par un CPAS ; on parlait alors des premières exclusions qui ciblaient les personnes au chômage depuis au moins 20 ans et par conséquent qui étaient fort éloignées du marché du travail. En avril, les statistiques étaient retombées à 36 %. Un chiffre important, personne ne le contestera, mais qui commençait à correspondre à ce qu'estimait le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), au moment de lancer la réforme du chômage. La tendance est donc à nouveau moins favorable, alors que les vagues d'exclusions se succèdent et qu'elles concernent des profils de moins en moins éloignés du marché du travail. Les chiffres vont encore bouger, c'est une évidence, parce que les exclusions du chômage vont se poursuivre et au vu des délais entre l'octroi d'un revenu d'intégration par le CPAS et l'enregistrement de ce nouveau RIS par le SPP In-

tégration sociale.

On sera fort attentif à ce qu'il adviendra des 43.000 personnes qui sont exclues lors de la quatrième vague du mois de juillet (des demandeurs d'emploi se situant dans la 2^e période d'indemnisation). Lorsque les statistiques les concernant auront été consolidées (d'ici la fin de l'année), on aura alors une vue assez fidèle des effets de la réforme.

9 % DE RETOUR AU TRAVAIL

Un Wallon sur deux qui a troqué une allocation de chômage contre un revenu d'intégration et à peine un sur... onze (9 %) qui a retrouvé un emploi, voilà des données pas forcément encourageantes, mais il en faudra sans doute plus pour démoraliser le ministre de l'Emploi. Même si les personnes qui ont retrouvé un travail ne sont pas si

nombreuses, cela montre, selon David Clarinval, que la limitation du chômage agit comme une incitation à retrouver un emploi. Il reste convaincu que l'on en reviendra à un tiers des exclus et futurs exclus du chômage de retour à l'emploi d'ici la fin de l'année, à mesure que les vagues suivantes produiront leurs effets.

« En Wallonie, il y aura sans doute plus de transferts vers le CPAS à Charleroi ou à Mons que dans d'autres villes, mais je suis d'autant plus confiant que les futures vagues d'exclusions de chômeurs toucheront des gens de moins en moins éloignés du marché du travail. » ■



VOICI QUI SONT LES POLITIQUES LES MIEUX PAYÉS DU PAYS

Commissaire européen, c'est mieux payé que Premier ministre belge. Et les différences en brut sont souvent compensées, au moins en partie, par les indemnités forfaitaires qui n'ont pas fini de susciter le débat.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Les salaires des politiques. Un sujet qui ne laisse personne indifférent et une de vos thématiques préférées, chers lecteurs : on parle ici (avant tout) d'argent public et il n'est pas illégitime de s'y intéresser alors que ces mêmes politiques demandent souvent aux Belges de faire des efforts... En attendant de voir les effets positifs de la réforme fiscale qui ne seront vraiment concrets que dans trois ans.

DOCUMENTS OFFICIELS

Nous ne prétendons pas que les montants donnés ici reflètent la réalité à quelques dizaines d'euros près, mais ils sont, bien sûr, fiables puisqu'ils se basent sur des documents officiels, sur des données budgétaires, sur les statuts réactualisés de parlementaires ou sur ce que déclaraient ces mandataires à la Cour des comptes, même si cela remonte à deux ans. Nous avons aussi conscience que certains gagneraient bien mieux leur vie dans le privé et que, même abaissées caricaturalement à zéro, les rémunérations ainsi économisées ne permet-

qui fait toute la différence... ». Parmi tous nos politiques, c'est certainement la commissaire européenne Hadja Lahbib qui est la mieux payée, avec un salaire mensuel brut proche de 30.000 € si l'on se base sur les critères établis par l'Europe : le salaire brut de base d'un commissaire européen correspond à 112,5 % du salaire de base du plus haut grade de la fonction publique européenne (plus de 24.000 €). Il faut y ajouter une série d'indemnités (résidence, représentation...) qui représentent rapidement plusieurs milliers d'euros.

SALAIRES TRÈS CONFORTABLES

Ces indemnités alimentent d'ailleurs les débats, au niveau national (nous y reviendrons) ou international. Prenons l'exemple du salaire de base d'un député européen — Yvan Verougstraete (Les Engagés), Sophie Wilmès (MR), Elia Di Rupo (PS), etc. — 10.500 € brut, c'est très confortable mais

cela n'a rien d'extraordinaire comparé aux profils avancés ici. Cela dit, si on parcourt la liste des indemnités qui viennent s'y ajouter (indemnité pour gérer les frais généraux, indemnité journalière et forfaitaire de 350 € qui sert à couvrir les frais d'hébergement et autres pour chaque jour de présence à Bruxelles ou à Strasbourg, remboursement de deux tiers des frais médicaux, etc.), le net peut être très rapidement gonflé. Les indemnités, c'est un sacré débat, en Belgique aussi et cela peut facilement changer la donne. Comparons les salaires du Premier ministre, Bart De Wever (N-VA) et du président de la Chambre, Peter De Roover (N-VA). Pour le Premier ministre, c'est (presque) carré : les budgets

annoncent 270.000 € brut par an. Comme pour le vice-Premier de chaque parti, soit 5.000 € de plus que les autres ministres. Il y a une indemnité mensuelle (frais de logement, frais domestiques, etc.), un peu plus large dans le chef du Premier, ce qui crée une différence assez restreinte entre les salaires des quinze ministres du gouvernement Arizona.

C'est certainement la commissaire européenne Lahbib la mieux payée

Si on se focalise sur le brut de Peter De Roover, il n'y a pas photo : un peu plus de 14.400 € par mois... Mais le président de la Chambre ajoute, chaque mois à son brut, près de 6.000 € d'indemnités. Là, on parle de

net. Ce qui l'amène à un salaire mensuel net qui oscille entre 13 et 14.000 €, pas moins que le Premier ministre... Et peut-être même quelques centaines d'euros en plus.

PRIVILÈGES

Si tous les partis ont alimenté ce débat sur les indemnités, régulièrement qualifiée de « privilèges qui n'ont plus lieu d'être » (par exemple, le député de la majorité, le PTB sonne le plus souvent la charge aux différents niveaux de pouvoir agaçant régulièrement les partis de la majorité).

Dans cette majorité, au niveau fédéral, les avis peuvent aussi diverger. Exemple : le président du MR préfère moins de députés bien payés que le

nombre actuel moins bien payé. Tous ne partagent pas. Les Engagés évoquaient, pendant la campagne de 2024, une réduction de 15 % de la rémunération des ministres et la suppression de toutes les indemnités complémentaires.



traient pas d'effacer les déficits budgétaires. Mais comme le disait le député François Desmet (DéFI), à propos de certains privilèges des mandataires publics, « même si c'est une goutte d'eau dans le budget de l'État, c'est le symbole



donc bénéficient les

parlementaires pour les fonctions spéciales.

L'accord du gouvernement Arizona comprenait quand même des avancées en la matière (réduction de l'indemnité de sortie des députés, etc.). Il y a aussi eu cette tirade du Premier ministre, à propos de l'indemnité de logement des ministres, lorsque le président du PTB, Raoul Hedebouw, s'est vanté de lui avoir fait dire que le salaire net des ministres était finalement de 13.500 € par mois au lieu des 11.500 € qu'il imaginait.

« Ce gouvernement a réalisé des économies significatives sur l'appareil politique, spécifiquement sur les ministres », avait rétorqué Bart De Wever. « La réduction de 8 % des salaires ministériels, décidée sous la précédente législature, a été maintenue. Une économie de 30 % a été réalisée sur les frais de cabinets, il y a cinq secrétaires d'État de moins que sous le précédent gouvernement, la dotation des partis ne sera pas indexée ni le salaire des ministres pendant cette législature. Dire qu'on ne fait aucun effort pour montrer l'exemple, c'est faux ! »

RÉDUCTIONS

La Chambre a par ailleurs réduit de 20 % la rémunération complémentaire de son président, de 15 % celle des vice-présidents et de 5 % celle des autres fonctions spéciales. Elle avait réduit l'indemnité de base du député de 5 % dès 2012, suivie en cela par les parlements flamands et bruxellois, mais en 2025 seulement (8.990,68 € brut par mois). Le Parlement wallon ne leur a pas encore emboîté le pas (9.463,87 € brut par mois). Il a aussi été décidé que les indemnités des parlementaires fédéraux, flamands et bruxellois ne seront plus indexées jusqu'en 2029. Le débat sur ces indemnités est loin d'être terminé. Pour revenir à notre tableau, si les montants en brut peuvent largement différer, le salaire net oscille souvent entre 10.500 et 13.500 €. ■

LES POLITICIENS LES MIEUX PAYÉS* (salaire brut par mois)

29.200€/mois



H. Lahbib (MR)
Commissaire européenne

22.800€/mois



M. Diependaele (N-VA)
Ministre-président flamand

22.500€/mois



B. De Wever (N-VA)
Premier ministre



G.-L. Bouchez (MR)
Président du MR et député fédéral



D. Clarinval (MR)
Vice-Premier ministre

+ les autres vice-Premiers du gouvernement Arizona



M. Prévot (Les Engagés)
Vice-Premier ministre

22.000€/mois



B. Quintin (MR)
Ministre de l'Intérieur
+ les autres ministres fédéraux du gouvernement Arizona



J.-L. Crucke (Les Engagés)
Ministre de la Mobilité

20.800€/mois



B. Dilliers (MR)
Ministre-président bruxellois

18.000€/mois



A. Dolimont (MR)
Ministre-président wallon

17.000€/mois



E. Degryse (Les Engagés)
Ministre-présidente
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

De 14 à 19.000€/mois**



P. Magnette (PS)
Président du PS et député fédéral

*Ces salaires ont été calculés sur base des données officielles ou des déclarations que nous avons trouvées. Ils donnent un ordre de grandeur et peuvent être parfois approximatifs. A noter que ce brut est régulièrement agrémenté d'une indemnité mensuelle en net, ce qui peut faire la différence entre des personnes qui ont apparemment le même salaire brut. De toute manière, cela dépend aussi de la situation fiscale de ces personnes qui ne nous est pas connue.

**Le différentiel fait référence à la fourchette de rémunération avancée en 2024 par le président du PS dans sa déclaration à la Cour des comptes.

Les salaires très fluctuants des présidents de parti



Verougstraete est rémunéré comme député européen, pas comme président. © PhN.

Le salaire des présidents de parti est sans doute le plus difficile à appréhender. Prenons l'exemple des Engagés : dans sa déclaration à la Cour des comptes, en 2024, Maxime Prévot (qui n'était alors pas encore ministre) déclarait plus de 400.000 € de rémunérations (il était aussi bourgmestre de Namur et député fédéral. Comme il s'agit souvent de fourchettes, cela pouvait même être plus) dont 200.000 € comme président du parti. Son successeur, Yvan Verougstraete, n'est plus payé comme président, mais avec son salaire de député européen, il n'est, bien sûr, pas à plaindre.

« MEILLEURS ENNEMIS »

Du côté du MR, Georges-Louis Bouchez a souvent dit que son salaire de président (il est aussi député fédéral) équivalait à la rémunération d'un ministre ou vice-Premier ministre, ce qui semble se vérifier.

Et qu'en est-il de son « meilleur ennemi », le président du PS, Paul Magnette ? Sa rémunération n'est pas si simple à appréhender. En 2022, il déclarait une rémunération de président arrondie à 200.000 €. Il était aussi bourgmestre de Charleroi (100.000 €) et prof à l'ULB (entre 5.919 et

11.838 €). En 2024, en plus de sa rémunération en tant que bourgmestre et député, il renseignait une fourchette pour son salaire de président, allant de 61.302 à 122.602 €. C'est là-dessus que nous nous sommes basés pour estimer son salaire, ce qui explique le différentiel dans notre infographie. La même année, ni Sophie Rohonyi (présidente de DéFI), ni Raoul Hedebouw (président du PTB) ne renseignaient le moindre euro de salaire en tant que président(e), mentionnant principalement leur salaire de parlementaire.

CHEZ ÉCOLO, C'EST 12.000 BRUT

Quid des coprésidents d'Écolo ? Interviewé sur RTL tvi, il y a quelques semaines, Gilles Vanden Burre révélait un salaire aux alentours de 12.000 € brut par mois.

Précisons aussi que les présidents peuvent gonfler leur salaire avec d'autres prestations : professeur, conseiller communal, conférencier, etc. Des élus locaux inconnus du grand public mentionnent aussi un emploi privé (médecin...), ce qui leur permet parfois d'atteindre des rémunérations annuelles bien plus importantes que celles citées ici. ■

D.SW.

Falzone explique sa fin d'aventure à Houdeng

C'est l'information mercato de cette semaine : Gianluca Falzone quitte le RFC Houdinois pour rejoindre Naast. Un choix mûrement réfléchi pour l'attaquant de 35 ans.

VINCENT ATTARDO

L'histoire ne se termine pas comme il l'aurait voulu, mais Gianluca Falzone, attaquant qui avait initialement prolongé au RFC Houdinois, ne regrette pas son choix de s'être engagé du côté de Naast. Une décision qu'il a d'abord mûrement réfléchi : « J'ai repris avec le club et quelques jours après le club a eu la chance de faire Léopold Laurent. De ce fait, j'étais un peu surpris parce qu'on était censé être trois au poste d'attaquant. Donc je me suis mis en réflexion ce jour-là par rapport à ça et j'ai pensé à moi en me posant des questions. Je me demandais si à quatre pour un poste ça allait le faire, si à 35 ans je supporterai cette concurrence sans me prendre la tête avec le coach. À ce moment-là, je me suis dit que le mieux c'était que j'arrête là parce que je connais mon tempérament, j'ai envie de jouer, de gagner et je suis un batant ». Le désormais ancien joueur

du RFC Houdinois avoue regretter la manière dont les choses se sont déroulées. Le club aurait manqué de transparence avec lui, ce qui l'a plongé dans une situation délicate. « Je n'étais pas au courant de la volonté du club de faire signer Léopold Laurent. Cela n'a rien à voir avec la concurrence, ça ne me dérange pas, mais je ne me suis pas senti respecté par le club, car ils font venir un quatrième attaquant, qui plus est pour une partie de la saison seulement. Je me suis un peu senti pour un bouche-trou. Encore une fois, cela reste une belle opportunité pour le club, mais je ne voulais pas rentrer dans une situation complexe », avoue-t-il.

UN DÉPART LOGIQUE

Malgré son entente avec Mike Arslan, le coach houdinois, Gianluca Falzone était convaincu que son temps devait se trouver ailleurs. « Par respect pour le coach et tout le club, je préférerais en rester là pour ne pas me prendre la tête avec ces gens



Fin d'histoire amère... © C.F.

là. Je n'ai pas envie d'en arriver à un point où je devais me disputer avec eux. Je respecte leur choix d'avoir réalisé ce transfert même si je trouve ça dommage la manière dont cela s'est passé. Le coach ne voulait pas que je parte, il était triste que je n'essaye pas mais encore une fois je ne voulais pas prendre ce risque à mon âge », évoque Gianluca Fal-

zone.

De ce fait, c'est le choix de Naast qui s'est présenté à l'ancien attaquant de la RAAL. Une destination logique, tant la volonté du coach, Rémy Di Nolfo, de travailler avec lui était présente depuis un bon moment. « Quand j'ai fait mon choix, je n'avais pas encore de club. Rémy Di Nolfo m'a appelé plusieurs fois lors des sai-

sons précédentes pour travailler avec lui. Je l'avais connu lorsqu'il s'occupait de la réserve à la RAAL et nous sommes toujours bien entendus. La moindre des choses était donc de l'appeler en premier pour le remercier du fait qu'il ait toujours cru en moi. Naast était donc le meilleur choix, car ce n'est pas loin de chez moi non plus et dans la même série, en P1 », explique Falzone.

Promu en P1 ; les Naastois accueillent un élément de choix pour aborder cette saison. Gianluca Falzone, qui a déjà pris part à quelques minutes avec le club en amical, se dit encourageant sur le niveau du champion de P2B : « J'ai déjà pu prendre un peu de temps de jeu avec Naast, et même inscrire deux buts. Le noyau m'a très bien accueilli et il y a de la qualité dans ce groupe. J'étais même surpris par le niveau affiché par l'équipe. Cependant, la P1 est un championnat exigeant et il va falloir travailler chaque semaine pour être au top ». ■

LE SOIR

Le nouveau plan LGBT+ veut tourner la page du « saupoudrage » au fédéral

Le gouvernement fédéral précise sa contribution au futur plan interfédéral LGBT+ 2026-2030. Une volonté de gagner en efficacité et en transparence, saluée par les associations. Qui s'interrogent toutefois sur la portée réelle de plusieurs engagements.

MARINE BUISSON

Avec 28 mesures prioritaires contre 133 actions dans le précédent plan, le gouvernement fédéral veut afficher une nouvelle méthode pour sa politique en faveur des personnes LGBT+. Plus « resserrée », mieux coordonnée avec les entités fédérées et davantage axée sur quelques priorités, la contribution fédérale au futur plan interfédéral 2026-2030, portée par le ministre de l'Égalité des chances Rob Beenders (Vooruit), est globalement bien accueillie par les défenseurs des droits des LGBT+. Sans pour autant lever toutes les inquiétudes. Car le plan n'est pour le moment pas accompagné d'un budget détaillé. Et les contributions bruxelloises et de la Communauté germanophone se font toujours attendre.

L'urgence est pourtant indéniable pour les personnes LGBT+ : en 2025, Unia a reçu plus de 300 signalements donnant lieu à l'ouverture de 151 dossiers, un des chiffres les plus importants enregistrés ces dernières années. 61 dossiers concernaient des agressions dans l'espace public.

Le spectre de l'attentat de Berlin

Des agressions et des discours de haine qui continuent d'alimenter le sentiment d'insécurité pour les personnes LGBT+ de Belgique. Trois artistes qui ont performé lors de la Brussels Pride en mai dernier ont rapporté avoir été agressés. Si cela n'était pas suffisant, l'attentat qui a visé la Pride de Berlin fin juillet a brutalement rappelé que les droits acquis restent plus que jamais fragiles. A quelques jours de la Pride d'Anvers, la pression sur les pouvoirs publics est d'autant plus forte.

Que propose concrètement la contribution fédérale au plan interfédéral ?

Un changement de méthode, déjà, salué par les associations. Le précédent plan fédéral, piloté par l'ancienne secrétaire d'Etat à l'Égalité des genres et des

A quelques jours de la Pride d'Anvers, la pression sur les pouvoirs publics est plus forte. © BELGA

chances Sarah Schlitz (Ecolo) puis Marie-Colline Leroy (Ecolo), comportait 133 actions réparties dans une multitude de domaines. Lancé seulement en 2022, il n'aura finalement disposé que de deux années avant les élections de 2024 pour être mis en œuvre. « Il y avait énormément d'actions, mais beaucoup relevaient du saupoudrage », résume aujourd'hui Erynn Robert, qui coordonne la Fédération Prisme, couple qui rassemble et représente les associations LGBT+ wallonnes.

Le nouveau texte assume une approche plus ciblée (le « nouveau » ministre est aussi celui de la Protection des consommateurs à l'inverse de sa prédécesseur qui avait davantage de latitude). Les 28 mesures portent notamment sur l'accès aux soins, la lutte contre la cyberhaine et les guets-apens sur les applications de rencontre, la formation des policiers et des magistrats, la prévention des discriminations au travail ou encore l'amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile LGBT+. Autre évolution notable : la logique interfédérale. Là où les précédents plans fédéral, wallon ou francophone avaient souvent été élaborés en vase clos, les différents niveaux de pouvoir ont cette fois tenté d'aligner leurs priorités. « C'est une vraie avancée », estime Prisme, qui souligne également une consultation « plus structurée » des associations lors de l'élaboration du volet fédéral.

Le plan prévoit aussi, à partir de 2027, un cadre de concertation permanent réunissant deux fois par an les acteurs associatifs, le service Égalité des chances et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Une demande ancienne du secteur, qui jusqu'ici ne bénéficiait pas d'un espace de dialogue formalisé.

Les réserves à l'égard de ce plan sont pourtant nombreuses. Si le document affiche des ambitions, il reste souvent prudent dans leur traduction concrète. « Beaucoup de mesures consistent à réaliser une étude, organiser une concertation ou examiner une possibilité », pointe Prisme. « Continuer », « renforcer », « examiner », « encourager »... le plan peine à proposer des mesures très novatrices.

Des échéances à 2030

Les échéances alimentent également les critiques : 2030, soit la toute fin du plan. C'est notamment le cas de la suppression envisagée de la période d'abstinence imposée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes pour le don de sang, qui se limite au

jour d'hui à un engagement d'« examiner la possibilité » d'y mettre fin. Même prudence concernant les soins destinés aux personnes intersexes ou la reconnaissance des personnes non binaires, deux dossiers sur lesquels la précédente législature avait déjà buté. « L'horizon 2030 ne signifie en aucun cas que les mesures sont repoussées à la prochaine législature. Il est courant qu'un plan d'action couvre l'ensemble d'une législature », veut rassurer le cabinet Beenders. Qui assure également qu'un suivi intermédiaire est explicitement prévu : « Dix-huit mois après le lancement du plan, le Service fédéral Égalité des chances établira un premier rapport. »

Les associations regrettent aussi l'absence de budgets clairement identifiés. Certaines mesures précisent même qu'elles seront mises en œuvre « en fonction des moyens disponibles », dans un contexte où les finances publiques restent sous pression. « La contribution fédérale a reçu un avis positif de l'Inspection des Finances », nous précise le cabinet. « Avec l'approbation du plan débute la phase de mise en œuvre. Les mesures vont désormais être traduites en actions concrètes, auxquelles seront associés les moyens nécessaires. » Des moyens ont déjà été réservés dans le budget Égalité des chances détaillé encore le cabinet.

Un climat politique moins favorable

« Autre risque », alerte Erynn Robert, « c'est qu'on finisse par mesurer l'activité administrative – le nombre de rapports produits, de campagnes lancées ou de formations organisées – plutôt que les véritables changements dans la vie quotidienne des personnes concernées. C'est un point d'attention majeur. »

Au-delà du contenu du plan, les organisations de défense des droits des personnes LGBT+ alertent depuis de longs mois sur un climat politique moins favorable qu'il y a quelques années. Elles pointent la progression des discours hostiles, la remise en cause de certaines politiques d'égalité ou encore les pressions budgétaires qui pèsent sur les associations et les institutions chargées de lutter contre les discriminations. Alors que la parade de samedi se prépare à Anvers, la récente suppression des subventions liées à l'Égalité des chances a contraint Het Roze Huis (l'équivalent flamand de Prisme), à fonctionner avec des moyens plus limités. Les violences homophobes et transphobes, elles, continuent de gagner du terrain.

Livraison de colis : le dernier kilomètre pèse lourd pour le climat

La livraison de colis, en plein essor en Belgique, soulève d'importants enjeux de durabilité. L'IBPT, le régulateur du secteur, publie pour la première fois des indicateurs sur l'empreinte carbone des acteurs postaux.

GIL DURAND

Si vous avez plus de 18 ans, il y a de fortes chances que vous ayez commandé un colis sur les douze derniers mois. Selon Becom, la Fédération belge du commerce en ligne, neuf adultes belges sur dix ont effectué au moins un achat en ligne l'an dernier. En moyenne, chaque habitant a commandé 34,5 colis sur l'année 2024, révèlent les derniers chiffres de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT). La tendance est lourde : sur ces quinze dernières années, le nombre d'envois a été multiplié par six pour atteindre 408 millions d'unités.

Si la pratique se généralise, elle est loin d'être neutre pour l'environnement. C'est dans ce cadre que l'IBPT a publié, cette semaine, pour la première fois, les résultats des indicateurs de durabilité liés à la distribution de colis. Sur l'entièreté de la chaîne (de l'enlèvement à la distribution à domicile), le score médian par livraison est de 295 gCO₂e, équivalents. « Il est difficile de qualifier ce chiffre, à lui seul, d'« élevé » ou de « faible » puisqu'il s'agit de la première collecte de données », commente Jimmy Smedts, porte-parole de l'IBPT qui se félicite de

voir la Belgique faire « figure de précurseur en la matière en Europe ». Les résultats moyens doivent être interprétés avec prudence, prévient-il, tant les différences entre les principaux acteurs du secteur (bpost en tête avec entre 50 et 60 % du marché, UPS ensuite ou encore DHL, Amazon, DPD, etc.) sont importantes : entre 176 et 736 gCO₂e par colis. « Plusieurs facteurs peuvent expliquer un tel écart », explique le porte-parole du régulateur. « L'objectif n'est pas d'établir un classement des opérateurs mais de mieux comprendre les performances du secteur et de favoriser une amélioration continue. »

Une livraison sans émission ou groupée

Si on zoome davantage, les chiffres montrent aussi que c'est surtout la distribution finale qui constitue le poste le plus critique pour l'impact environnemental : en moyenne, 69 % des émissions totales de la chaîne de livraison sont générées lors du « dernier kilomètre ». « Cela confirme que l'impact environnemental est principalement lié à la livraison », précise le rapport.

Quelles solutions ? L'IBPT pointe la responsabilité des entreprises en charge

des livraisons. Première option : l'électrification. La flotte commence à s'électrifier, avec 12 % de véhicules électriques ou sans émissions, évalue le rapport. « Les premiers résultats montrent que la plupart des opérateurs ont déjà entamé cette transition », veut-on croire à l'IBPT, même si, là aussi, de fortes disparités apparaissent entre les bons élèves (DHL, bpost...) et les derniers de la classe (UPS).

Parmi ces véhicules figurent aussi des vélos-cargos, dont la présence est, elle aussi, en augmentation : en 2024, la livraison à vélo a enregistré une forte croissance, avec 5,25 millions d'équivalents-colis livrés, soit une hausse de 70 % par rapport à l'année précédente, selon le baromètre de la Fédération belge de cyclo-logistique (la *Belgian Cycle Logistique Federation*, BCLF). « Les opérateurs de cyclo-logistique ont parcouru ensemble plus de 10,7 millions de kilomètres, évitant plus de 4.000 tonnes d'émissions de CO₂ et générant des économies mesurables en matière de congestion, de pollution de l'air et de



Les initiatives pour décarboner la livraison finale, comme ici à Louvain en vélo-cargo, restent très minoritaires.

© PHOTO NEWS.

nuisances sonores », chiffre l'étude de la BCLF.

« Les opérateurs ont un rôle essentiel à jouer », confirme Jimmy Smedts. Mais le consommateur peut lui aussi apporter sa contribution, poursuit-il. En 2024, plus de 80 % des colis et envois express expédiés ont été livrés à domicile, une pratique plus « coûteuse » en émission de gaz à effet de serre que l'expédition en points de collecte (magasins, points relais...). « Chacun peut contribuer », estime le porte-parole, alors que Becom, dans son dernier rapport annuel, indiquait que la durabilité n'occupait que la septième position des priorités pour les consommateurs en ligne. Et de conclure : « Une logistique plus durable est une responsabilité partagée entre les opérateurs et les consommateurs. »

Les radars sont-ils le meilleur moyen de limiter la vitesse sur les routes ?

Jusqu'au 9 août se déroule une action européenne de contrôle de la vitesse sur les routes. La vitesse est-elle si dangereuse et les radars sont-ils le meilleur moyen pour en réprimer les excès ? Trois questions pour comprendre.

Les excès de vitesse sont considérés comme un fléau partout en Europe, justifiant cette semaine une action coordonnée du réseau policier européen Roadpol, à l'occasion du grand chassé-croisé des vacances. Plus de 100.000 automobilistes avaient été flashés et sanctionnés lors de la précédente édition. De quoi confirmer l'efficacité des radars et la propension croissante des autorités à s'en équiper ?

1

La vitesse est-elle le principal facteur de risque ?

L'institut Vias pour la sécurité routière le répète à l'envi : un accident mortel sur trois est dû à une vitesse excessive ou inadaptée, les autres principaux facteurs de risque sont la conduite sous influence et la distraction au volant. Le rapport entre la vitesse et la mortalité est étudié et objectif de longue date et se résume de la sorte : plus la vitesse augmente, plus le risque d'accident est élevé, et plus la gravité de ces accidents grimpe.

Il ne faut d'ailleurs pas atteindre des vitesses stratosphériques sur l'autoroute pour s'exposer ou exposer autrui au danger : pour un piéton, le risque de décès est six fois plus important s'il est heurté en ville par une voiture qui roule à 50 km/h plutôt qu'à 30 km/h. L'explication réside notamment dans le fait que la distance d'arrêt d'un véhicule qui roule à 50 km/h est deux fois plus élevée qu'à 30 km/h (26 m au lieu de 13 m).

Et pourtant, toujours selon Vias, plus d'un Belge sur quatre (26 %) avoue dépasser les limitations de vitesse plusieurs fois par mois, un sur dix (9 %) plusieurs fois par semaine et 3 % des conducteurs les dépassent même tous les jours. Mais l'évolution est positive : le pourcentage de personnes qui avouent rouler trop vite tous les jours a baissé de moitié en cinq ans, passant de

6 % en 2020 à 3 % en 2025. Autre évolution positive : le nombre de personnes décédées sur la route (445) a atteint son niveau le plus bas l'an dernier en Belgique, certes encore très éloigné de l'objectif recherché à long terme de « zéro mort sur les routes à l'horizon 2050 », mais néanmoins en progrès.

2

Les radars sont-ils un outil indispensable ?

Oui, mais pas seulement. Si la gravité des accidents diminue depuis plusieurs années, c'est parce que lorsque ceux-ci se produisent, « ils surviennent généralement à une vitesse moindre, ce qui réduit leur gravité », relève Vias dans son dernier baromètre de la sécurité routière. Les facteurs qui expliquent cette baisse sont nombreux : l'institut cite notamment la multiplication des zones 30, la hausse des contrôles, mais aussi l'utilisation de plus en plus répandue de systèmes d'aide à la conduite qui permettent d'éviter les accidents ou de réduire la vitesse des véhicules impliqués dans ceux-ci.

Dans un dossier plus complet sur la vitesse et la sécurité routière, Vias notait également l'importance des infrastructures permettant de rendre plus lisibles les limitations, comme la présence de rétrécissements de la chaussée, de ronds-points ou de ralentisseurs. La sensibilisation et la formation, de même que d'éventuels stages pour des récidivistes, contribuent également à renforcer l'efficacité de l'arsenal, de même que

la cohérence des limitations, afin qu'elles soient adaptées aux objectifs poursuivis, en agglomération ou près d'une école par exemple.

Si les radars ne sont donc pas les seuls outils de lutte contre les excès de vitesse, ils n'en demeurent pas moins indispensables. Non seulement ceux qui sanctionnent, classiquement, un excès de vitesse à un point précis, par exemple à l'approche d'un virage dangereux, mais aussi ceux qui permettent complémentaires de faire diminuer la vitesse moyenne sur une portion déterminée : les fameux radars tronçons. Dont l'efficacité n'est pas seulement vantée par les professionnels de la sécurité routière, mais aussi par ceux de la mobilité, à l'instar de l'entreprise Coyote, dont les données récoltées auprès des utilisateurs démontrent une influence de ce type de radar non seulement dans la zone couverte par le radar mais aussi après celle-ci.

3

Quels sont les critères d'installation ?

L'efficacité prouvée des radars incite les autorités à en équiper le réseau dans toutes les Régions du pays. La Wallonie a actualisé tout dernièrement ses ambitions en la matière, prévoyant l'installation de 140 nouveaux appareils d'ici la fin de l'année, dont 40 radars tronçons, et le déploiement d'un total de 600 d'ici la fin de la législature.

De quoi faire plaisir aux bourg-

mestres, eux-mêmes soucieux de sécuriser leurs administrés ? La demande étant supérieure à ce que permettent les budgets et parfois à ce que nécessite objectivement une amélioration de la sécurité, les dossiers introduits par les communes et les zones de police font l'objet d'une évaluation. Celle-ci prend en compte divers critères tels que les vitesses relevées lors de contrôles antérieurs, les statistiques d'accidents des cinq dernières années et la proximité de lieux sensibles comme les écoles, les hôpitaux ou les infrastructures sportives.

Parmi les critères ne figure donc pas celui visant à faire rentrer l'argent dans les caisses communales, sachant que le projet existe de faire profiter les communes d'une partie des recettes générées par les radars installés sur leur territoire. Sachant aussi que des excès ont été constatés et dénoncés en Flandre, où le système repose parfois sur la soustraction à une société privée. « Dans notre projet, la constatation des infractions restera entre les mains de l'autorité publique régionale. Il n'est pas question de déléguer cette mission à un opérateur privé », assure-t-on au cabinet du ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés).

Une dérive constatée en Flandre et qui est également dénoncée par Vias. « C'est un risque porté à l'adhésion des citoyens dès lors qu'ils se sentent piégés », commente Benoît Godard, porte-parole. « On est allé trop vite et trop loin en Flandre, j'espère qu'on en tirera les leçons. »

La Libre BELGIQUE

Comment booster l'épargne des Belges ? "Le vrai problème est culturel"

■ L'économiste

Étienne de Callatay
ne croit pas aux pistes étudiées
par le ministre Jan Jambon.
Pour lui, les Belges sont
surtout "trop frileux" dans
leurs choix d'investissement.

l'organisation patronale flamande Voka. En Suède, ce prélèvement s'élève à environ 1 %, avec une exonération jusqu'à près de 28 000 euros.

Le gouvernement De Wever voudrait aussi encourager les particuliers à investir leur épargne dans l'économie via une variante de la loi Cooreman-De Clercq, qui prévoyait une réduction d'impôt pour les personnes investissant dans des actions belges (lire par ailleurs).

Les économistes interrogés dans la foulée de la sortie du ministre des Finances se montrent assez sceptiques. *"C'est l'exemple typique de la fausse bonne idée. On dit qu'on va simplifier le système alors qu'on va le rendre plus complexe"*, nous explique Étienne de Callatay.

Effet de richesse

Pour lui, le *"vrai problème"* c'est que les Belges sont *"trop frileux"* dans le choix de leurs investissements. *"C'est un problème culturel"*. En clair, selon lui, on pourrait créer un effet de richesse considérable si les Belges choisissaient des placements plus rémunérateurs que les livrets d'épargne dont le rendement moyen est inférieur à 1 %. Même ceux qui ont une épargne de quelques dizaines de milliers d'euros *"feraient mieux d'investir dans une sicav diversifiée"*, note encore le fondateur de la société Orcadia Asset Management. Lequel estime également que cela n'a pas de sens de se limiter à encourager les actions belges à un moment où l'Europe travaille à un marché européen des capitaux. C'est le marché boursier européen qu'il faut encourager.

Car il est évident que celui qui a investi en actions au cours de ces dernières années est très largement ga-

Il y a quelques jours, le quotidien flamand *De Morgen* titrait que Jan Jambon voulait réveiller l'épargne des Belges, sachant que plus de 300 milliards d'euros *"dorment"* sur des livrets d'épargne. Le but du ministre des Finances N-VA est de doper une croissance belge anémique en réorientant l'épargne vers la Bourse.

Sa démarche est étroitement liée aux piètres performances de la conjoncture belge, qui compliqueront fortement la tâche du gouvernement De Wever de trouver 10 milliards d'euros lors du prochain exercice budgétaire. Notre pays affiche en effet non seulement le déficit budgétaire le plus élevé de la zone euro et la quatrième dette publique la plus importante, mais aussi la croissance économique la

plus faible. L'économie belge n'a progressé que de 0,5 % au cours de l'année écoulée, selon *De Stan-daard*.

L'exemple du compte suédois

Parmi les pistes envisagées par Jan Jambon, il y a celle de créer un compte d'investissement sur lequel tous les impôts liés aux placements – tels que le précompte mobilier sur les revenus de placement, l'impôt sur les plus-values, la taxe sur les opérations de Bourse et la taxe sur les comptes-titres – seraient remplacés par un impôt annuel unique (idéalement modeste) perçu sur la valeur totale du compte. C'est comme cela que cela fonctionne en Suède. L'idée de se calquer sur le *"compte suédois"* a été suggérée par

gnant par rapport à celui qui s'est contenté d'un placement à revenu fixe du type livret d'épargne mais aussi compte à terme, bon d'État ou même obligation de l'État belge. Les indices boursiers ont particulièrement monté en 2025 et restent à la hausse en 2026 malgré les nombreuses crises.

Conséquences de la chute de Fortis et Dexia

Mais comment changer la mentalité des Belges ? Ne faut-il pas commencer par supprimer l'avantage fiscal (à savoir l'exonération du précompte mobilier jusqu'à 1 020 euros d'intérêts par personne) dont bénéficie le livret d'épargne ? Il est vrai que ce *"cadeau fiscal crée un effet d'aubaine"*, estime l'économiste. Mais à l'entendre ce n'est pas ça qui va changer la mentalité des Belges. Et de lancer la piste d'une *"campagne d'information financière"* où la population serait informée des possibilités de mieux placer son argent.

On peut aussi se demander d'où vient la frilosité des Belges à se lancer dans le marché des actions. N'est-ce pas une conséquence de la chute de Fortis et de Dexia en 2008 ? *"C'est clair que cela a laissé des traces"*, répond Étienne de Callatay.

Les premiers à avoir été traumatisés sont les centaines de milliers de coopérateurs Arco qui ont perdu toutes leurs économies avec la chute du groupe bancaire Dexia dont ils étaient un des actionnaires de contrôle. Arco fait clairement partie du public cible qui a besoin d'être rassuré sur les investissements en Bourse...

Ariane van Caloen

*C'est l'exemple typique
de la fausse bonne idée.
On dit qu'on va
simplifier le système
alors qu'on va le rendre
plus complexe."*

Étienne de Callatay

Du bon d'État au compte d'investissement : les multiples tentatives pour mobiliser l'épargne belge

Analyse François Mathieu

Plus de 300 milliards d'euros d'épargne en Belgique... Et la tradition est d'assortir ce chiffre mirobolant d'une qualification moins enthousiasmante : qui "dort". En Belgique, la majorité des dépôts réglementés sont en effet rémunérés à des taux lilliputiens, souvent moins de 1 %. D'où le qualificatif. Mais la mobilité des épargnants n'en sort pas accrue pour autant. Une très grosse majorité des épargnants belges ne fait pas trop jouer la concurrence.

L'emprunt Van Peteghem, un déclic

Ce double constat – un montant important d'épargne mobilisable et une concurrence assez faible sur ce marché – a suscité de nombreux débats politiques ces dernières années. Pas un parti, pas une fédération qui compte sur la scène belge n'a laissé le sujet de côté. L'emprunt "Van Peteghem" – un bon d'État à un an avec une fiscalité avantageuse –, qui avait récolté à l'automne 2023 plus de 21 milliards de fonds auprès des citoyens belges, a montré que ces derniers avaient une certaine appétence, tout de même, pour d'autres formes d'investissement "sûres". Depuis lors, les propositions ont fusé de toutes parts pour stimuler cette épargne, étant entendu que l'investissement plus à risque (dans des actions par exemple), en Belgique, ne

recueille pas un enthousiasme débordant chez les Belges.

Mais, et c'est le sens des propositions mises sur la table ces dernières années, certaines formules encadrées pourraient inciter certains épargnants à franchir le pas et, ce faisant, à mettre de l'huile dans les rouages de notre économie. Mais quelles furent les principales propositions formulées ? Celle du ministre des Finances – un compte d'investissement "à la suédoise" – est la dernière en date, mais il y en a eu beaucoup d'autres. Petit tour d'horizon depuis 2020.

Cap sur les incitants fiscaux d'abord

Les premières propositions visaient surtout à orienter une partie de cette épargne vers les entreprises, en particulier les PME fragilisées par la crise sanitaire, grâce à des avantages fiscaux, des fonds d'investissement ou des emprunts destinés aux particuliers. Progressivement, le débat s'est élargi à une remise à plat de la fiscalité de l'investissement. L'idée était simple : rendre l'achat d'actions ou de parts de fonds moins complexe et, surtout, plus attractif que le simple maintien de liquidités sur un compte d'épargne.

Dans le détail, les pistes avancées depuis 2020 peuvent être regroupées en quelques grandes familles. La première consiste à offrir de nouveaux incitants fiscaux aux particu-

liers qui investissent en actions : exonération des plus-values après une certaine durée de détention, baisse de la taxation des dividendes (moins de 30 %, donc), relèvement des seuils d'exonération existants sur les comptes d'épargne à d'autres investissements ou réduction de certaines taxes sur les opérations boursières.

Dans les entreprises directement

Un deuxième groupe de propositions cherche à canaliser l'épargne vers les PME, les start-up ou le capital-risque, via des fonds spécialisés ou l'élargissement de dispositifs de type "tax shelter" mis en place pour le développement du cinéma. D'autres défendent la création de véhicules permettant aux ménages d'investir dans des projets jugés stratégiques, qu'il s'agisse de la transition énergétique, des infrastructures publiques (écoles, par exemple), du logement ou, plus récemment, de la défense.

Une autre idée revient avec insistance : celle d'un produit d'investissement national, sorte de fonds diversifié permettant aux particuliers de financer directement l'économie

belge, ses entreprises – sans que cela contrevienne aux règles de concurrence européenne (pas simple...). Enfin, plusieurs économistes, organisations patronales et responsables politiques plaident pour une simplification globale de la fiscalité de l'épargne, estimant que sa complexité décourage les investisseurs particuliers autant que le niveau des prélèvements.

Un débat pour la rentrée

C'est dans cette dernière logique que s'inscrit la proposition défendue aujourd'hui par le ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA). Inspiré du modèle suédois, le "compte d'investissement" remplacerait l'imposition des dividendes et des plus-values par une taxation annuelle forfaitaire de la valeur du portefeuille. Pour ses promoteurs, un tel système aurait le mé-

rite de simplifier les règles du jeu et d'encourager les Belges à investir davantage sur les marchés financiers. Ses détracteurs, eux, s'interrogent sur son coût budgétaire, ses effets redistributifs et sur sa capacité réelle à modifier les habitudes d'épargne des ménages. La mesure fera une nouvelle fois débat à la rentrée.

L'emprunt
"Van Peteghem"
a montré que les
Belges avaient une
certaine appétence
pour des formes
d'investissement
"sûres".

